

# GUIDE DU CONSEILLER



CONSEIL DE ———  
**DÉVELOPPEMENT**  
mont de **marsan** AGGLO

2022-2026

**CONSEIL DE ———**  
**DÉVELOPPEMENT**  
mont de **marsan** AGGLO  




# sommaire

▶ <b>Édito</b>	<b>p. 4</b>
<b>Mont de Marsan Agglo</b>	<b>p. 6</b>
Présentation	
Compétences	
<b>Le Conseil de développement</b>	<b>p. 9</b>
Fonctionnement	
Organisation	
La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)	
<b>Trombinoscope</b>	<b>p. 17</b>



# Édito

**M**ont de Marsan Agglo s'est engagée avec force et détermination pour mettre en place son Conseil de développement, dès la fin de l'année 2021.

Force est de constater, au terme de près d'une année de travaux, de débats et d'échanges, que cette instance participative répond à un besoin fort d'engagement et d'implication de la société civile.

Telle était bien la volonté de l'agglomération : permettre aux forces vives, associatives, citoyennes, professionnelles, syndicales, de s'engager dans la vie de la cité et de contribuer à l'élaboration de projets.

Au-delà, il s'agit surtout, pour nos collectivités locales, d'enrichir nos politiques publiques grâce à l'apport et à l'expertise de la société civile. Projet de territoire, plan climat, déplacements, infrastructures, services à la population... Les enjeux de notre territoire sont colossaux.

À l'heure où la défiance à l'égard de la vie publique ne cesse de croître, nous souhaitons qu'une instance participative et citoyenne telle que le Conseil de développement puisse permettre, à la place qui est à la sienne, de restaurer un lien et une appétence des citoyens pour la chose publique.

C'est avec un rôle d'aiguillon, une capacité à anticiper, une liberté de travaux et d'expression, que notre Conseil de développement peut apporter des contributions efficaces et stimulantes aux grands débats de notre Agglomération.

C'est, en tous les cas, la mission que nous lui avons confiée. Nous sommes convaincus que le Conseil de développement saura relever ces challenges.



**Charles Dayot**  
Maire de Mont de Marsan  
Président de Mont de Marsan Agglo

**R**endre compte de ce qui fonde la spécificité d'une politique publique paraît de plus en plus légitime. L'histoire récente a refondé la représentation politique avec la démocratie directe, l'écoute et la proximité géographique des élu(e)s. Le Codev est une assemblée citoyenne adossée à Mont de Marsan Agglo.

Par la loi Engagement et Proximité 2019, Le Conseil de développement de Mont de Marsan Agglo répond à l'action collective.

Il répond de l'aspiration citoyenne par de l'action participative entre l'intelligence des élu(e)s et de la société civile que nous représentons.

Porteurs d'expertises diversifiées et force de propositions, le Codev contribue à créer un dialogue entre acteurs divers, société civile, citoyens sur des questions d'intérêts communs.

Le Codev par la démocratie participative vise à enrichir l'exercice de la démocratie représentative sans se substituer à elle. Un des piliers d'une démocratie, plus vivante et plus proche de ses habitantes et habitants.

Nous souhaitons sensibiliser les citoyennes et les citoyens aux enjeux locaux et mobiliser les acteurs sur la définition des projets et des politiques publiques. Les débats s'organisent à l'écart des sensibilités partisans et dépassent la défense de l'intérêt individuel ou sectoriel.

Nous nous engageons pour une démocratie collaboratrice.

Ce guide a pour objectif de marquer la mise en place du Codev Mont de Marsan Agglo pour sa mandature 2022-2026 et de dynamiser les échanges, les débats et les initiatives que nous porterons dans les prochaines semaines.

S'investir dans la vie de son territoire, jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui nous concernent, voici les grandes missions de ses 64 membres...



**Guillaume Dutoya**  
Président du Conseil de développement  
de Mont de Marsan Agglo

# Mont de Marsan Agglo

La Communauté d'Agglomération du Marsan, couramment nommée Mont de Marsan Agglo, est née le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Son ambition est de gérer le territoire de façon équilibrée et durable en conduisant, avec les communes membres, un projet commun de développement reposant sur la solidarité intercommunale. Son fonctionnement s'appuie sur un esprit de coopération et sur une intercommunalité vivante et volontaire au service des habitants.



## Présentation

Sur une superficie globale de 481 km<sup>2</sup>, elle comprend 18 communes et 53 516 habitants (chiffres INSEE 2018) :

- ▶ Benquet (1 785 habitants)
- ▶ Bostens (208 habitants)
- ▶ Bougue (792 habitants)
- ▶ Bretagne-de-Marsan (1 571 habitants)
- ▶ Campagne (986 habitants)
- ▶ Campet-et-Lamolère (780 habitants)
- ▶ Gaillères (622 habitants)
- ▶ Geloux (694 habitants)
- ▶ Laglorieuse (551 habitants)
- ▶ Lucbardez-et-Bargues (581 habitants)
- ▶ Mazerolles (625 habitants)
- ▶ Mont de Marsan (29 683 habitants)
- ▶ Pouydesseaux (913 habitants)
- ▶ Saint-Avit (683 habitants)
- ▶ Saint-Martin d'Oney (1 389 habitants)
- ▶ Saint-Perdon (1 733 habitants)
- ▶ Saint-Pierre-du-Mont (9 625 habitants)
- ▶ Uchacq-et-Parentis (598 habitants)

L'Agglomération se compose d'une zone urbaine de près de 40 000 habitants (Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont), ainsi que de vastes espaces ruraux, rassemblant 16 communes et 15 000 habitants sur 418 km<sup>2</sup>, qui participent à la mise en valeur environnementale et paysagère du territoire.



# Compétences

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPIC), Mont de Marsan Agglo exerce plusieurs types de compétences parfois imposées par la loi, transférées par les conseils municipaux des communes ou librement choisies par les élus du territoire.

## Les compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

## Les compétences librement choisies

- Politique locale du tourisme
- Actions dans le domaine culturel
- Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur
- Gestion d'une unité de production culinaire
- Soutien au développement des infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication
- Création et gestion d'une fourrière animale
- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides
- Gestion du paysage
- Gestion des cours d'eau
- Gestion des déchets de venaison
- Protection de la biodiversité et des espaces naturels sensibles

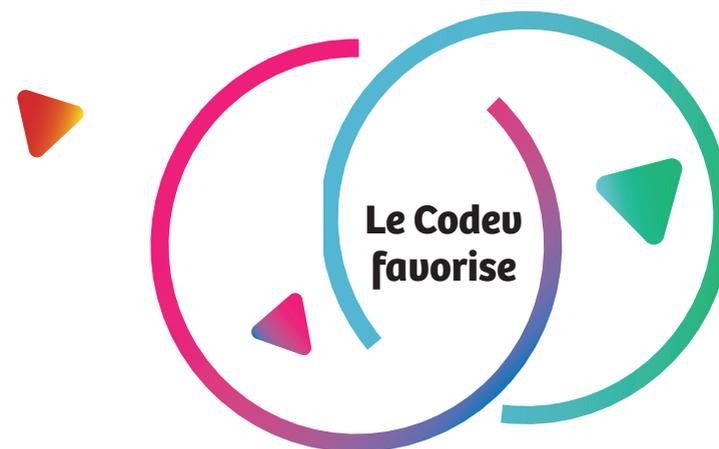
## Les compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale



## Le Conseil de développement (Codeu)

Le Conseil de développement de Mont de Marsan Agglo est un espace de concertation et d'expression des différentes composantes de la société. C'est un acteur du débat public, qu'il enrichit par la diversité et le croisement des regards qu'il permet. Il favorise la compréhension du contexte local par les citoyens, en même temps que la participation citoyenne aux actions locales.



### ► Les échanges et les réflexions

sur tous les sujets qui entrent dans les compétences de Mont de Marsan Agglo. Il donne pour cela son avis sur les orientations envisagées et les actions menées et fait des propositions aux élus du territoire.

### ► La mise en réseau des acteurs et la découverte du territoire.

Il peut exercer une mission d'analyse et de veille sur le territoire, sur les évolutions en cours ou à venir, être force de propositions pour les actions à venir, participer au suivi et à l'évaluation de ces actions.

# Fonctionnement

Le Codev conduit ses travaux librement après s'être auto-saisi d'un sujet ou sur demande des élus du territoire.

## L'autosaisine

Le principe de l'autosaisine exprime la volonté du Conseil de développement de se saisir d'un sujet important pour l'intérêt et le futur du territoire, correspondant aux compétences de la collectivité (cf. page 8). Il accompagne alors les élus dans leurs actions et leurs décisions, à titre consultatif, renforce le débat public en créant des espaces de discussion, de réflexion et d'étude et construit collectivement des avis sur les projets et enjeux de l'Agglomération. Il est toutefois nécessaire de réguler ce nombre d'autosaisines par un afin de pouvoir planifier un travail efficace.

## Les sujets confiés par les élus à l'étude du Codev

Lorsque le Codev est saisi sur une problématique, cette saisine n'est pas soumise préalablement au vote du Conseil communautaire mais émane le plus souvent directement du Président de la collectivité ou d'une décision du bureau de la collectivité.

1

### Le projet de territoire

C'est à la fois un document écrit partagé et un guide d'action publique locale. Il vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteurs de celui-ci (économiques, associatifs, citoyens) et les partenaires institutionnels (État, Région, Département). Souvent présenté comme un document politique fédérateur, il prend parfois une forme pédagogique et peut devenir un fil rouge entre les élus et les directions, visant à renforcer l'identité communautaire.

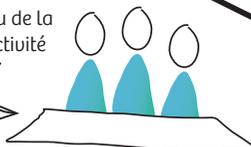


### Problématique

Président de la collectivité



Bureau de la collectivité



2

### Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le CRTE. Il doit notamment permettre aux collectivités d'intégrer les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.



3

### Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Instauré par la loi transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le PCAET est un outil d'animation et de coordination de la transition énergétique d'un territoire. Il doit permettre, à l'échelle locale, de développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique.



# Organisation

## Les collèges

Le Codev vise à refléter la réalité socio-économique du territoire. À ce titre, il comprend une liste de 64 membres, hommes et femmes, répartis de façon équilibrée au sein de trois collèges :

- **Le collège des corps constitués et corps de métiers**

### 27 membres

Y siègent des représentants désignés par les entreprises ou commerces de différentes filières contribuant au développement économique et social du territoire, des représentants syndicaux, des représentants des trois chambres consulaires, des représentants de l'Éducation nationale et des représentants issus des associations en lien avec l'environnement, la santé et le cadre de vie, l'action sociale et l'éducation, l'armée, la culture, le sport.

- **Le collège des représentants des 18 communes du territoire**

### 18 membres

Y siègent les représentants des 18 communes du territoire désignés par l'organe délibérant de chaque commune.

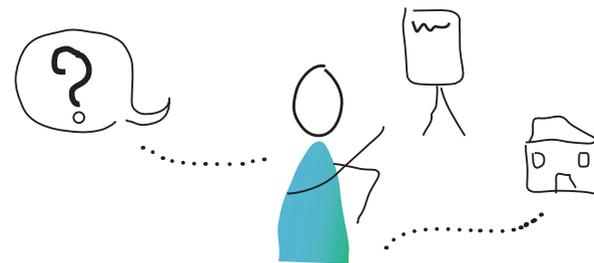
- **Le collège des citoyens**

### 19 membres

Y siègent, à titre individuel, des citoyens de toutes origines, habitant le territoire, désignés suite à un appel à candidatures et un tirage au sort selon les critères démographiques définis par l'INSEE (profession, âge, sexe...).

Le mandat d'un membre du Codev est de la même durée que celui des élus communautaires. En cas de renouvellement ou de nouvelles élections, tout habitant de l'agglomération de plus de 18 ans peut candidater pour devenir membre du collège des citoyens. Néanmoins, pour laisser la chance au plus grand nombre de participer aux travaux de cette instance, une seule candidature par foyer est étudiée. Tout membre d'association peut également postuler au collège des corps constitués via son organisme qui pourra proposer un couple titulaire-suppléant.

## Être membre du Codev c'est...



- ▶ Contribuer bénévolement aux travaux de l'instance
- ▶ Avoir une attache sur le territoire
- ▶ S'intéresser aux questions ayant trait au territoire et à la citoyenneté
- ▶ Faire preuve d'une qualité d'écoute et respecter la parole de l'autre
- ▶ Exercer un esprit critique, bienveillant et compréhensif
- ▶ S'engager à contribuer au débat collectif dans un esprit d'ouverture, en allant rechercher l'intérêt général et en s'écartant de tout jeu partisan
- ▶ Apporter une expertise et un point de vue particulier qui nourrit le travail collectif. Les membres désignés par un organisme s'expriment en leur nom propre et non au titre de leur organisation.

Par une composition plurielle et évolutive, le Conseil de développement reflète la diversité de la société civile du territoire.

## Le Président

Le Président est élu parmi les membres du Codeu, après avoir déposé une déclaration de candidature. Il peut être démis par cette même voie. Il est élu pour la durée du mandat communautaire en cours. Le choix de ce Président est présenté et acté par l'assemblée délibérante de Mont de Marsan Agglo.

Le Président représente de façon permanente le Conseil, notamment auprès des élus et de la collectivité. **Il a pour mission d'animer et de diriger l'ensemble du Codeu**, d'en coordonner les activités en concertation avec le Président de l'Agglomération et de faire le lien avec la collectivité quant aux résultats des travaux réalisés par le Codeu. En cas d'absence ou d'empêchement, il est suppléé dans ses fonctions par des Vice-Présidents, également élus parmi les membres du Codeu.

## Le bureau

**Le bureau a pour mission d'assister le Président du Codeu dans l'exercice de ses fonctions.**

Il prépare l'ordre du jour des assemblées plénières et étudie notamment les avis et rapports qui seront soumis aux assemblées plénières. Il assiste le Président dans l'exécution des décisions prises lors de ces assemblées.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'exige l'avancement des travaux du Codeu, en amont des assemblées plénières. Il est composé du Président du Codeu, des Vice-Présidents, de deux représentants de chaque collège. Il peut être accompagné par certains services de l'Agglomération et par la Vice-Présidente de l'Agglo en charge des relations entre l'EPCI et le Codeu, Marie-Christine Bourdieu, selon les ordres du jour abordés.



## Les invités

Au-delà des 64 membres titulaires du Codeu, **d'autres citoyens ayant manifesté leur intérêt pour siéger au Conseil ou pour intervenir sur les sujets de débat retenus, peuvent participer aux travaux de cette instance avec le statut d'invité.**

Ils peuvent assister aux séances plénières, demander à prendre la parole sans toutefois bénéficier d'un pouvoir de vote. Ils ont vocation à apporter un éclairage supplémentaire dans les discussions en cours, de par leur expertise métier ou de citoyen dont l'implication est connue dans la vie sociale et économique du territoire.

## L'assemblée plénière

**Le Codeu se réunit en séance plénière, ouverte au public, au moins trois fois par an.**

Seuls les membres du Codeu participent aux votes, les décisions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés.

# La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)

**La CNCD est un réseau ouvert à tous les Conseils de développement. Il mène de nombreuses réflexions en collaboration avec ses adhérents – 110 à ce jour – et en lien avec ses interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif et citoyen. Ce travail permet une réflexion mutualisée, dans un environnement mêlant réformes territoriales, besoin d'une démocratie locale renouvelée et appel à la participation citoyenne.**

## Il a pour missions de :

- ▶ promouvoir la place des Conseils de développement dans le paysage démocratique français
- ▶ développer une expertise au service du réseau
- ▶ assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des Codeu et faciliter le partage d'expérience
- ▶ élaborer des contributions partagées sur des thèmes d'intérêt commun
- ▶ capitaliser sur les vécus pour proposer des pistes d'évolution dans le fonctionnement et l'organisation des Codeu



[conseils-de-developpement.fr](https://conseils-de-developpement.fr)

## Les Codev, facilitateurs de la participation citoyenne

Extraits de l'étude sur l'évolution de la participation citoyenne à l'échelle intercommunale réalisée par la CNCD, effectuée auprès de 48 Codev en juillet 2022.

### Plus d'ouverture vers les citoyens

- Volonté d'ouvrir Le Codev vers l'extérieur
- Organisation d'événements à destination du public (conférence-débat, projection de film suivie d'un débat, cafés métropolitains...)
- Événements pour mieux comprendre les besoins des citoyens

### Un rôle d'université citoyenne

- Rôle de découverte et/ou de confortation des connaissances sur les politiques publiques intercommunales
- Formation des membres, des citoyens
- Acculturation des membres

### Perspectives d'évolution des Codev

- Diversifier la composition du Codev : une plus grande ouverture, inclure des personnes extérieures aux contributions
- Renforcer la communication
- Fidéliser les membres du Codev : convivialité, animation, droit de suite, temporalité
- Relation intercommunalité et Codev : mettre en place une ligne directrice entre les différentes actions, plus de proximité avec les communes, co-construction
- Cadre de fonctionnement
- Rôle de la formation (membres, élus et services)

Retrouvez l'intégralité des résultats de cette étude sur [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr) (page Codev)

## Trombinoscope

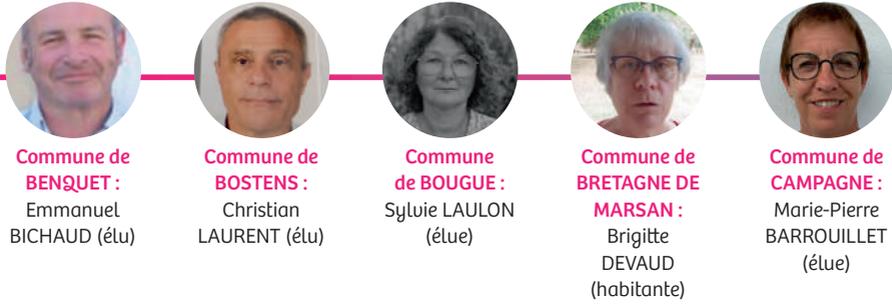
### Bureau

- Guillaume DUTOYA, Président
- Sophie DARSAUT-DARROZE, Vice-Présidente
- Jean-François CABANNES, Vice-Président
- Marie BRETHERS
- Lucie CHAVANEL
- Régis COTINAT
- Syluie DUBES
- Laurent MONBEIG
- Philippe PALLAS

### Collège des citoyens



1 siège à pourvoir



**Commune de BENQUET :** Emmanuel BICHAUD (élu)  
**Commune de BOSTENS :** Christian LAURENT (élu)  
**Commune de BOUGUE :** Sylvie LAULON (élu)  
**Commune de BRETAGNE DE MARSAN :** Brigitte DEVAUD (habitante)  
**Commune de CAMPAGNE :** Marie-Pierre BARROUILLET (élu)

## Collège des représentants des communes



**Commune de CAMPET ET LAMOLERE :** Jean-Jacques TASTET (élu)  
**Commune de GAILLERES :** Guy SIBUT (élu)  
**Commune de GELOUX :** Laetitia PESTANA DE PONTE (habitante)  
**Commune de LAGLORIEUSE :** Sylvie DUBES (habitante)  
**Commune de LUCBARDEZ ET BARGUES :** Emilie DANCETTE (élu)



**Commune de MAZEROLLES :** Bernard LANOUZIERE (élu)  
**Commune de MONT DE MARSAN :** Jean-Paul GANTIER (habitant)  
**Commune de POUYDESSEAUX :** Maxime SEIDLITZ (habitant)  
**Commune de SAINT AVIT :** James GODY (élu)  
**Commune de SAINT MARTIN D'ONEY :** Tanguy ROMIEU (élu)



**Commune de SAINT PERDON :** Pierre SALLES (élu)  
**Commune de SAINT PIERRE DU MONT :** Philippe PALLAS (élu)  
**Commune d'UCHACQ ET PARENTIS :** Jean-Paul LARRIEU (élu)

## 10 associations



**AST (Association Solidarité Travail) :** Pierre DANNÉ  
**184<sup>e</sup> section des médaillés militaires :** Laurent BROUX  
**Enfants d'ailleurs - Elèves Ici :** Alain BONTE  
**Automobile Club des Landes :** Jean BOURGOIN  
**France Adot 40 :** Nicole BARONE



**Amis de la Terre des Landes :** Catherine LETACONOUX  
**Société des Amis du Musée :** Chantal DAVIDSON  
**Asa DFCI Bougue :** Marie-Jeanne VIDAL  
**Stade Montois Omnisports :** Jean-Jacques CRABOS  
**1 siège à pourvoir**

## 8 entreprises/commerces



**SNB/SERTELEC/GROUPE COTRELEC :** Laurent MONBEIG  
**IN EXTENSO AQUITAINE :** Guillaume DUTOYA  
**GIACOMIN SAS :** David GIACOMIN  
**ART ET OCEAN :** Jean-François BISCAIART  
**SAMIS EMPLOI :** Marie BRETHERS



**AGENCE CITYA :** Guillaume POUTET  
**SAS CUBE :** Frédéric DA COSTA  
**VALORANCE :** Laurence MENARD

## 5 syndicats



**UNSA :** Rémy BRADU  
**FO :** Egio MARCON  
**CGT :** En cours de nomination  
**CFDT :** Philippe COURREGES  
**MEDEF :** Sophie DARSAUT-DARROZE



**Éducation nationale :** Christophe BIGNON, Principal du Collège Cel Le Gaucher  
**Chambre de métiers et de l'artisanat :** Guylène GAUZERE  
**Chambre d'agriculture :** Eric LAFUENTE  
**Chambre de commerce et d'industrie :** Claude BOUILLARD

**CONSEIL DE** ———  
**DÉVELOPPEMENT**  
mont de **marsan** AGGLO  




**Contact :**

Eric Guagliardi  
Chargé de mission Conseil de développement  
06 50 02 97 58  
[conseil2developpement@montdemarsan-agglo.fr](mailto:conseil2developpement@montdemarsan-agglo.fr)